



## Que faire si je ne trouve pas de médecin traitant ?

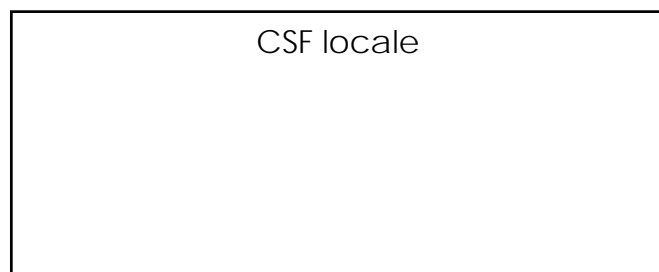
En cas de difficulté pour trouver un médecin traitant, des conciliateurs sont présents dans votre CPAM. Ces conciliateurs seront chargés de traiter vos plaintes et de faire en sorte que chaque assuré ait un médecin traitant. Vous pouvez également saisir la CSF qui vous accompagnera dans vos démarches.



## Combien je vais payer ?

Si votre médecin traitant est un généraliste, vous paierez 20 euros qui seront remboursés à 70 % moins un euro de participation forfaitaire selon la situation (soit un remboursement de 13 euros par l'Assurance Maladie).

Si votre médecin traitant est un spécialiste en secteur I, vous paierez 25 euros remboursés à 70 % moins un euro de participation forfaitaire selon la situation (soit un remboursement de 16,50 euros par l'Assurance Maladie).



CSF locale



# LE MEDECIN TRAITANT

**U**ne nouvelle organisation de l'assurance maladie se met en place.

Cela aura un impact sur votre façon de vous soigner et sur la prise en charge de vos soins.

Afin de vous permettre de vous y retrouver, la Confédération syndicale des familles vous propose ce dépliant.

**L**a réforme de l'assurance maladie prévoit que tous les assurés doivent déclarer un médecin traitant. Voici quelques informations essentielles.



## Qui est concerné ?

Tous les assurés de plus de 16 ans doivent déclarer à leur CPAM un médecin traitant. Les enfants ne sont donc pas concernés.



## Quel est son rôle ?

Le médecin traitant est le médecin qui vous soigne et vous suit tout au long de vos soins. Il tient à jour votre dossier médical. En cas de besoin, il vous oriente vers d'autres soins, vers un médecin spécialiste ou un service hospitalier. Il coordonne l'intervention des différents soignants et recueille les informations auprès d'eux.



## Qui peut-il être ?

Dans la majeure partie des cas, il s'agira de votre médecin de famille. Sinon cela peut être un médecin généraliste libéral, un médecin spécialiste ou hospitalier, ou encore un médecin d'un centre de santé.



## Comment le choisir ?

Pour choisir votre médecin traitant, il vous faut remplir le formulaire que la sécu vous aura adressé et recueillir l'accord du médecin. En effet, un médecin peut refuser de devenir votre médecin traitant.

Vous pouvez choisir votre médecin traitant proche de votre domicile ou proche de votre travail.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, vous devrez avoir un médecin traitant pour être remboursé au taux normal (70 % actuellement). La consultation où vous recueillerez l'accord du médecin sera remboursée au taux normal même après le 1<sup>er</sup> juillet. Donc si vous n'avez pas besoin de voir votre médecin avant le 1<sup>er</sup> juillet, pas de panique, vous pourrez envoyer le formulaire plus tard.



## Quand consulter mon médecin traitant ?

Quand vous êtes malade, c'est le médecin que vous allez voir et qui vous orientera vers d'autres professionnels de soins si nécessaire.

Si vous êtes en déplacement (vacances, déplacement professionnel ...), vous pouvez aller consulter n'importe quel médecin généraliste.

Si votre médecin traitant est en vacances, vous pouvez consulter son remplaçant ou un autre médecin du cabinet le cas échéant.

Si vous êtes suivi par un médecin spécialiste pour une maladie chronique, vous n'aurez pas besoin de passer par votre médecin traitant avant chaque visite.